



COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE
L'AUDE

Maison des Sports – 8, rue Camille Saint-Saëns – 11000 CARCASSONNE

**Compte
rendu**

Réunion du
11/12/2014

Présents :

MJC Narbonne : Purson François

SCA : Fabre Etienne

SCM : Noel Michel, Tixier Guillaume

DDCSPP : Cutilic Alain

CNDS :

Le CDS et uniquement le CDS (pas les clubs) fait un plan de développement avec le souhait des actions à réaliser qui émanent des clubs et du CDS sur l'année.

Ce plan de développement regroupé en actions (Formation, Vie Fédérale et Promotion de l'activité) peut être réalisé tel qu'il a été fait cette année.

Les clubs doivent faire part de leurs besoins au CDS à l'aide d'une fiche action (présentation du projet et budget prévisionnel).

Les clubs partent de ce qu'ils font et ce qu'ils envisagent de faire en 2015 ; s'ils ont du mal à budgétiser leurs actions il faut qu'ils partent de leur budget 2014. (La majorité des actions sont reconduites sauf que de temps en temps on fait un peu plus d'explo ou un peu plus d'initiation).

Le problème est de ne plus reproduire une répartition des fonds telle qu'elle a été faite cette année. Si non nous risquons tout simplement de perdre l'aide du CNDS définitivement (soit -6000€).

La DDCSPP se propose de nous aider à analyser les besoins des clubs à partir de la fiche navette qui sera transmise avec la demande CDS.

Le CDS répartira les fonds suivant ces fiches action et contre des factures.

Le problème sera pour le CDS de juger ces projets et faire une répartition qui convienne à tout le monde...

Enfin, il faut que le CDS garde une majorité des fonds pour financer les actions communes à tous les clubs. L'organisation mise en place pour l'utilisation de l'explosif pourrait très bien être reproduite: pour l'achat de matériel d'exploration de topographie, pour le secours, pour la formation etc.